



OGEC Ecole Notre Dame  
12, rue d'Issé  
44590 Saint Vincent des Landes

le 28/06/2025

Madame, Monsieur,

Pour l'année scolaire 2025/2026, le conseil d'administration de l'OGEC de l'école Notre Dame a voté trois montants de **contributions annuelles** possibles, au choix des familles :

	Montant 1	Montant 2	Montant 3
Participation aux charges d'investissement	310 €	330 €	370 €
Pastorale	10 €	10 €	10 €
Assurances scolaires	8.90 €	8.90 €	8.90 €
<b>Contribution annuelle</b>	<b>328.90 €</b>	<b>358.90 €</b>	<b>388.90 €</b>
<i>soit une contribution mensuelle (de septembre 2025 à juin 2026) de :</i>	<i>32.89 €</i>	<i>35.89 €</i>	<i>38.89 €</i>

Vous choisissez le montant de votre contribution.

Les contributions peuvent être payées :

- En une fois au mois de septembre (par chèque)
- En 10 fois de septembre à juin (par prélèvement)

Nous vous remercions de nous retourner le coupon ci-dessous, pour le **lundi 1er septembre 2025** accompagné du chèque pour les familles choisissant le règlement annuel.

Cordialement

Le Bureau OGEC

✂ .....

Nom : .....

Prénom : .....

Nombre d'enfants : .....

**Montant de la contribution annuelle choisie par enfant :**

328.90€ / an  
(32.89€ / mois)

ou  358.90€ / an  
(35.89€ / mois)

ou  388.90€ / an  
(38.89€ / mois)

**Mode de règlement choisi :**

**règlement par prélèvement automatique mensuel** (joindre un RIB **pour les nouvelles familles** ou en cas de **changement de coordonnées bancaires**).

**règlement annuel par chèque** à l'ordre de OGEC école Notre Dame.

Signature(s) :